

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL

Vendredi 19 février 2016 à 19H00

Présents : BLACHIER Pascale, LECOCQ Yves, ROUCHON Agnès, COMBARMOND Jean-Noël, MEILLAND Josette, DREVON Chantal, CELLARD Laurent, PELARDY Tamara, THIEVENT Guy.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : CHARNAY Ludovic a donné pouvoir à LECOCQ Yves, BONNAY Bruno a donné pouvoir à COMBARMOND Jean-Noël.

Secrétaire : THIEVENT Guy

Date de la convocation : 12/02/2016

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Vote du budget :

➤ Après délibération, le Conseil Municipal approuve le **Compte de Gestion 2015** élaboré par M. Balmont trésorier.

➤ Après délibération et vote, le **Compte Administratif 2015** est approuvé à l'unanimité. Les résultats sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS/SOLDE
Fonctionnement	248 684 € 93	246 435 € 22	- 2 249 € 71
Investissement	214 515 € 23	330 866 € 34	116 351 € 11
		TOTAL	114 101 € 40

Affectation des résultats comme suit :

- Le déficit de fonctionnement 2015 (2 249 € 71) est reporté en dépense de fonctionnement 2016
- L'excédent d'investissement 2015 (116 351 € 11) est reporté en recette d'investissement 2016

➤ Vote des taux d'imposition :

Après délibération et vote, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016. Les taux sont donc les suivants :

	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	8.75%	8.75 %	9,5 %
Taxe sur le foncier bâti	8.75%	8.75 %	9,5 %
Taxe sur le foncier non bâti	29.75%	29.75 %	30,5 %

➤ Après délibération et vote, le **Budget Primitif 2016** est approuvé à l'unanimité.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	234 345 €	234 345 €
Investissement	1 007 750 €	1 007 750 €

➤ **Subventions aux associations : reconduction des montants de 2015 sauf pour l'association Cartuz'arts qui a été dissoute :**

- AS Ste Croix en Jarez / Pavezin : 220 € 00
- ACCA de PAVEZIN : 220 € 00
- La Petite Boule Cartuzinoise : 220 € 00

- Le Comité des fêtes Ste Croix / Pavezin : 220 € 00
- L'Union des Jeunes : 220 €
- Maranch'Loisirs : 220 €
- Sou des Ecoles : 420 €
- Association Sports et Loisirs : 220 €

Le conseil municipal a décidé de ne pas octroyer de subvention aux organismes suivants : Association Sportive du Collège Gaston Baty de Pélussin, Le Club BMX Vallée du Gier.

2. Avenant 2016 à la convention avec « Les Jeunes loups » - subvention :

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avenant 2016 à la convention entre les mairies de Ste Croix en Jarez, de Longes et de Pavezin et l'association « Les Jeunes Loups ». Cet avenant fait apparaître une subvention de 6 187 € (au lieu de 11 511 € l'année dernière) en faveur de l'association.

3. Demande de subvention au Conseil Départemental de la Loire au titre des enveloppes de solidarité :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à demander des subventions auprès du Conseil Départemental pour les acquisitions suivantes :

- Une tronçonneuse
- Un photocopieur pour la mairie

4. Fixation du prix des objets du gîte vendus aux particuliers :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le prix des objets du gîte comme suit :

- Prises rasoir : 30 €
- Porte de secours PVC 2^{ème} étage : 150 €
- Fenêtres : 150 €
- Evier inox : 10 €

QUESTIONS DIVERSES

- **Aménagement de la place :** L'entreprise CHOLTON termine les travaux de changement des canalisations d'eaux pluviales.
- **Etablissement Rural d'Animation (ERA) :** L'entreprise SDRTP Forez établit les dossiers pour le désamiantage (protocole à respecter). Les travaux devraient débuter le 07 mars 2016.
- **Ecole / Périscolaire :**
 - Un projet d'école va être réalisé sur 3 ans où les enfants deviendront, entre autre, « acteurs » de leurs choix.
 - Cette année, les élèves de Pavezin iront en classe « nature » à LYON.
 - Deux personnes (1 à Sainte Croix en Jarez et 1 à Pavezin) en service civique sont présentes dans les écoles.
 - 91 enfants devraient faire leur rentrée scolaire en septembre 2016 (55 à Sainte Croix en Jarez et 36 à Pavezin).
 - Des règles de vie ainsi qu'un règlement intérieur au niveau du périscolaire vont être remis aux parents et aux enfants dès mars 2016.
- **Pavez'info n°27 :** il est en cours de lecture pour effectuer les éventuelles corrections. Il sera donc prochainement distribué dans les boîtes aux lettres de tous les Pavezinois.

La séance est levée à 20H30